

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°28/2016

OBJET : TARIFICATION DE LA LOCATION DES GÎTES

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 22

SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur Pierre BRANCATO, Adjoint au développement économique et numérique, Rapporteur, rappelle au Conseil Municipal que la Commune vient de réaliser des travaux de rénovation de l'ancienne maison « Bertrand » au 1 rue de Castelet, pour y créer 6 gîtes destinés à la location soit : 5 studios et un appartement 1 pièce (T1)

Ces biens, labellisés 2 épis par Gîtes de France viendront compléter l'offre hôtelière existante à savoir le Campanile et quelques chambres d'hôtes, et seront loués toute l'année à des personnes de passage, touristes français étrangers, randonneurs, venus découvrir la côte d'Azur, le moyen et le haut pays.

Les logements sont tous meublés, sont dotés d'une kitchenette et de l'équipement nécessaire.

La tarification à la semaine, pourrait être la suivante selon les saisons :

	Basse saison	Moyenne-saison juin, septembre, vacances scolaires	Haute-saison juillet, août
Studio	320 €	340 €	380 €
T1	340 €	370 €	440 €
Prix pour 2 studios loués simultanément	340 €	370 €	440 €

Un tarif réduit est proposé en cas de location de deux studios simultanément. L'Adjoint propose de louer deux studios pour le prix du T1.

Monsieur l'Adjoint précise que les 6 gîtes sont destinés à la location saisonnière.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

ADOpte les tarifs de location ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE